

## Circonscription de Guingamp

### Réponses de Yannick Kerlogot, candidat Renaissance / Ensemble

#### 1. Quelle est votre position sur le dossier de la restructuration du GHT d'Armor et tout particulièrement ses conséquences pour l'hôpital de Guingamp, sa maternité et la permanence des soins ?

Comme dans le reste de la région Bretagne et de la France, les hôpitaux publics sont structurés dans le cadre de **groupements hospitaliers** dont le principal objectif reste de coordonner les soins et d'assurer une prise en charge de l'ensemble des pathologies selon leur gravité.

Cette **coordination** est rendue d'autant plus nécessaire que la démographie médicale et paramédicale est déficiente sur l'ensemble du territoire et qu'il nous faut relever le défi de plus de soins (population globale qui augmente avec un indice de vieillissement de + 30 % par rapport à la moyenne bretonne) avec un nombre de professionnels de santé insuffisant.

L'hôpital de Guingamp bénéficie de cette articulation dans l'offre de soins depuis plusieurs années. La **mobilité de médecins** venus de St Brieuc permet d'effectuer plusieurs heures de présence médicale par semaine, soit pour des consultations ou dans le cadre d'un poste partagé (24 médecins du CH Saint-Brieuc interviennent ainsi au CH Guingamp dans **9 spécialités différentes** : cardiologie, chirurgie viscérale, chirurgie orthopédique, rhumatologie, néphrologie, oncologie, urgences, pédiatrie, vigilances sanitaires). Sans cette mobilité, l'hôpital de Guingamp ne pourrait assurer l'ensemble des interventions médicales qui y sont effectuées actuellement.

Le GHT permet également de construire des parcours de prise en charge sécurisés et de qualité entre les différents établissements : les parcours sont définis et organisés, les équipes se connaissent bien, se font confiance...

Le **rapport Rossetti**, commandé par l'ARS Bretagne, sera rendu en juillet prochain et rappelons avec force qu'**aucune conclusion ni décision provisoire n'a déjà été prise**. Ce rapport proposera des **orientations** sur la manière dont les hôpitaux de Saint Brieuc, Lannion et Guingamp doivent d'organiser pour garantir la meilleure offre de soins dans un contexte contraint. Si la fusion actée pour janvier 2024 des établissements de St Brieuc, Paimpol et Tréguier (avec accord des 3 Conseils de Surveillance concernés) a permis de consolider l'offre de soins de Paimpol et de Tréguier, je considère pour ma part que tout doit être mis en oeuvre pour relever le défi de la démographie médicale déficiente et ainsi **conserver un hôpital de plein exercice à Guingamp, dont sa maternité**. Le maintien du personnel soignant sur site doit par ailleurs être garanti sans interdire l'évolution des missions professionnelles.

L'existence du **GHT d'Armor** permet des initiatives en direction des salariés que le seul hôpital de Guingamp ne pourrait prendre. Rappelons la récente annonce faite de mesures sociales d'ampleur (**9 millions d'euros**) en direction du personnel soignant et non soignant des hôpitaux publics. Afin de **sécuriser l'emploi et améliorer la qualité de vie au travail**, notre GHT rend possible la création de **60 postes soignants dont 10 pour l'hôpital de Guingamp** afin de renforcer les équipes d'infirmiers et d'aides-soignants dédiées aux remplacements et mieux gérer l'absentéisme de jour comme de nuit. D'ici 3 ans seront harmonisés les modes de recrutement du personnel à l'échelle du GHT. Le **délai de titularisation des contractuels soignants** sera ramené à **1 an** (contre 6 ans actuellement à Guingamp) en vue de leur intégration dans la fonction publique, soit un total de 1350 mises en stage de soignants pour un coût de 5,6 M€. Il est également proposé un **CDI dès 2022 à 180 agents** contractuels non soignants et soignants en attente de stagiarisation occupant actuellement un poste vacant de fonctionnaire titulaire.

Par sa politique sociale, le GHT prend des mesures pour éviter la concurrence entre ses établissements publics. Il s'agit d'une initiative sans précédent.

Il a été beaucoup dit, beaucoup écrit ces derniers mois et ces dernières années quant au devenir de l'hôpital de Guingamp. Un grand nombre de communications et de positionnements ont porté sur une «défense» de l'hôpital qui serait menacé. Certains n'ont pas hésité à souffler sur les braises de l'inquiétude, allant jusqu'à soupçonner la direction de l'établissement de Guingamp de ne pas recruter à dessein afin de fermer des services. Rappelons les chiffres : **en 2021, il a été procédé au recrutement de 12 médecins contre 5 départs, dont 3 en retraite.**

L'idée qui consiste à penser que l'hôpital de Guingamp pourrait fermer ou perdre l'essentiel de son offre de soins est une ineptie, entretenue à dessein dans une logique politicienne, désastreuse auprès de la population et auprès des potentiels médecins intéressés pour venir à Guingamp.

Nous devons apaiser, rassembler autour d'un seul message : tout doit être mis en oeuvre pour permettre à l'hôpital de Guingamp de se projeter dans l'avenir comme **établissement de plein exercice**. Pour y parvenir et attirer de nouveaux médecins et soignants, rien de tel qu'un **nouvel hôpital**, situé idéalement sur le site historique de Pabu. Le **Plan Ségur**, initié par le ministre Olivier Véran, rend ce projet possible.

Sur les 737 millions d'euros dédiés à la Bretagne, une enveloppe d'investissement fort a bien été fléchée et confirmée par le ministre lors de sa venue à Brest l'automne dernier. Un nouvel hôpital doit pouvoir être construit sans oublier les 3 ehpad attenants que sont La Petite Montagne, les Hortensias et Ty Nevez.

C'est une décision historique, insuffisamment relayée, qui constitue, qu'on se le dise, une opportunité salutaire pour notre bassin de vie. Guingamp bénéficiera d'une nouvelle attractivité en direction des médecins et soignants à travers équipements de dernière génération.

L'installation d'une **IRM fixe** en 2023 à Guingamp, rendue possible grâce au GHT, va dans ce sens et permettra une plus rapide prise en charge des rendez-vous. L'IRM constitue une réponse plus approfondie aux besoins de premiers recours que le scanner ou la radiologie conventionnelle (ostéo articulaire, cardiologie, oncologie...). Par cette dotation, les besoins de la population (dépistages et diagnostics) seront mieux couverts en proximité.

**2. Rétrospectivement, quel regard portez-vous sur la politique de santé du quinquennat écoulé et des précédents ? Loi « Hôpital, patients, santé et territoire », « Loi Touraine », Loi « Ma santé 2022 »... Ces réformes successives vous semblent-elles avoir répondu aux enjeux de santé ?**

### **SEGUR DE LA SANTÉ**

Le dernier quinquennat a porté plusieurs réformes et dispositifs ambitieux permettant des mesures nouvelles pragmatiques dans l'attente d'une nouvelle génération de médecins en cours de formation.

Pour répondre à la crise sanitaire liée au covid, l'Assurance maladie a engagé en **2020 18 milliards de dépenses exceptionnelles** (achat d'équipements de protection, prise en charge des tests diagnostiques, investissement dans les hôpitaux, heures supplémentaires des soignants) et près de **15 milliards en 2021**.

Le **Ségur de la Santé** a mobilisé **10 milliards d'euros** pour la revalorisation salariale des soignants (+183 €/mois net pour plus de 1,5 million de personnels des établissements de santé et Ehpad depuis fin 2020)

Le Ségur a permis d'intensifier le recrutement et la formation de soignants

- **1300 places supplémentaires** en institut de formation en soins **infirmiers** (IFSI)

- Près de **3600 places** en institut de formation d'**aide-soignant** (IFAS)

Notre territoire en a bénéficié avec des quotas de formation accrus en IFAS et IFSI.

Rappelons que des étudiants sur notre territoire aujourd'hui, ce sont des professionnels demain pour nos établissements et services de soin à domicile.

Le Ségur, c'est un plan d'investissement de **19 milliards d'euros** déployé sur 10 ans dont :

- 9 milliards pour les **grands projets** et l'investissement du quotidien
- 6,5 milliards pour le **désendettement** des hôpitaux
- 1,5 milliard pour la **modernisation** des Ehpad
- 2686 **lits supplémentaires** ouverts dans 279 établissements publics de santé

L'hôpital de Guingamp a bénéficié de crédits de désendettement ; comme je l'indiquais plus haut il sera éligible à des soutiens pour l'investissement dans un nouvel hôpital et des nouveaux EHPAD.

### LE PLAN MA SANTÉ 2022

Le Plan « **Ma santé 2022** », présenté par le Président de la République en septembre 2018, a bien été décliné en mesures concrètes :

- Développement massif des **maisons de santé** : en juin 2021, on comptait 1889 maisons de santé en France, contre 910 en 2017, soit plus du double. Elles permettent un travail coordonné d'équipe, source d'attractivité pour de jeunes médecins.
- Mis en oeuvre de l'engagement présidentiel du « **100% santé** » depuis le 1er janvier 2021 afin de donner à tous un accès à des équipements pris en charge à 100 % (offre intégralement remboursée de lunettes, appareils auditifs et prothèses dentaires) permettant d'améliorer le recours aux soins les plus onéreux.
- Prise en charge des actes de **télé médecine** dans les mêmes conditions que les consultations classiques (sortie du dispositif expérimental existant jusqu'alors) afin d'en favoriser le déploiement et d'abolir les distances en santé. Le nombre de téléconsultations a été multiplié par 100 depuis 2019.
- Ouverture du **télésoin** aux professions paramédicales afin d'accroître l'offre de soins, et modernisation de la prescription dématérialisée.
- Création d'un **espace numérique de santé** pour chaque Français d'ici fin 2022 : cet espace accessible en ligne permettra à son titulaire de disposer de ses données administratives, de son dossier médical, de ses constantes de santé et de ses remboursements.
- Mise en place du **tiers payant intégral** pour tous les actes liés à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) et prise en charge intégrale par l'Assurance maladie des frais liés à la **contraception** pour les femmes jusqu'à 25 ans (jusqu'alors réservées aux mineures).
- Allongement des délais légaux d'accès à l'IVG de 12 à 14 semaines de grossesse.

### MON PROJET

**3.Si vous êtes élu.e, quelle est la réforme que vous porterez pour garantir l'accès de tous les citoyens à un système de santé répondant à leurs besoins ?**

L'enjeu de la santé reste un enjeu majeur du second quinquennat d'Emmanuel Macron. S'il dispose d'une majorité à l'Assemblée et si les électeurs m'accordent un nouveau mandat de parlementaire, je m'engagerai à soutenir l'accélération du déploiement de mesures récentes comme :

- Une **augmentation du nombre de postes au concours de médecine**. Depuis la suppression du numerus clausus, les universités établissent le nombre de poste en fonction des capacités d'accueil et des besoins.
- Depuis 2017, le nombre de postes en Bretagne a augmenté de 22 % (du jamais vu depuis 50 ans). Nous devons aller encore plus loin et favoriser l'installation des jeunes professionnels dans les territoires les plus en difficulté.
- Dans l'attente de bénéficier d'une nouvelle génération de médecins en nombre, des dispositifs doivent être renforcés pour « **libérer du temps médical** » en allégeant ces professionnels de santé de certains actes afin de leur permettre de se concentrer sur le soin. Des délégations de tâches ont été mises en place avec les **assistants médicaux**, ces « aides-soignants de ville » qui permettent aux médecins de prendre souvent jusqu'à 20 % de patients en plus grâce à un soutien notamment administratif (financement porté essentiellement par l'Assurance maladie). Les **Infirmières en pratique avancée (IPA)** peuvent désormais, après formation complémentaire, établir des primo-prescriptions, accompagner le suivi des maladies chroniques stabilisées.

Nous devons les inciter à évoluer professionnellement dans ce sens moyennant des valorisations salariales.

Enfin, un dispositif expérimental en Bretagne, porté par l'ARS, doit être développé : **la prise en charge par les pharmaciens de 13 pathologies du quotidien** (infections urinaires, conjonctivites, piqûres de tiques, brûlures...). 50 officines bretonnes se sont portées volontaires (dont Gouarec et Plouguernevel) pour désengorger les urgences et les médecins généralistes en apportant une première réponse la plus réactive possible. Un nouvel appel à projet est lancé, nous devons en faire la promotion auprès des pharmacies de notre territoire.

- Parmi les nouveaux engagements du Président de la République, je soutiendrai avec force le projet d'**augmenter d'une année le cursus de médecine générale** en incitant les jeunes médecins à effectuer une 4ème année d'internat en milieu rural, dans les secteurs les plus déficitaires, moyennant une meilleure rémunération et un meilleur accompagnement en terme de logement. Une meilleure répartition de l'installation des médecins généralistes comme des spécialistes en secteur rural et semi-rural est en enjeu majeur pour éviter les inégalités de prises en charge. Le centre de santé (avec 5 médecins généralistes) rattaché au CH de Guingamp est aussi une réponse aux départs en retraite en ville non remplacés.
- Enfin, parmi les priorités, je réclamerai que le décret d'application de la loi visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification (2021) soit effectif au plus vite afin de lutter contre les **dérives de l'intérim médical**, en permettant aux ARS de dénoncer les situations locales devant les tribunaux administratifs et aux comptables publics de bloquer le paiement des rémunérations dépassant les plafonds règlementaires.